



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Tarifs Municipaux des locations de salles - Rectificatif pour les salles de l'Espace Franquin

DE20150209_40	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteuse : Danielle CHAUVET	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 11 février 2015
	11 FEV. 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Tarifs Municipaux des locations de salles - Rectificatif pour
les salles de l'Espace Franquin**

Proximité et citoyenneté
id : 790

Conseil municipal
9 février 2015

40

Rapporteure : Danielle CHAUVET

Par délibération n°47 du 10 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2015.

En ce qui concerne la location des salles de l'Espace Franquin, il apparaît nécessaire de rectifier le tarif applicable dans le cadre de l'intérêt communal et de le porter à 40% du tarif plein.

Il vous est proposé d'approuver cette nouvelle modalité concernant les salles de l'Espace Franquin, conformément au document joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
9 février 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,

